

## **COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 20 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel MARCHAND, Maire.

Présents : Daniel MARCHAND, Odile DURET, Marc BERNARDET, Catherine PROVOST, Philippe BIRON, Christian PICARD, Martine DEJOUX, Françoise PROVOST, Yolande VANIEMBOURG, Sébastien GAUCHARD, Daniel GRANGER, Éric DIFFER.

Absents excusés : Grégory DUDON (a donné pouvoir Marc BERNARDET), Magali GUENZI PACARD (a donné pouvoir à Yolande VANIEMBOURG), Marie-Madeleine TALON (a donné pouvoir à Daniel GRANGER).

Secrétaire de Séance : Odile DURET

<b><u>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</u></b>	15
<b><u>En exercice :</u></b>	15

Date de la convocation :	12/09/2019
Date de l'affichage :	26/09/2019

### **CR DE LA REUNION DU 6 AOÛT 2019**

Le compte rendu de la réunion du 6 août 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **Ajouts de points à l'ordre du jour :**

- Monsieur Marc BERNARDET demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Facture de l'entreprise Millard pour la rénovation de la salle polyvalente.  
A l'unanimité, le point est ajouté en première position de l'ordre du jour.
- Madame Odile DURET demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : recrutement d'un agent.  
A l'unanimité, le point est ajouté en deuxième position de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la convocation sera ensuite épuisé suivant la chronologie annoncée.

### **2019/00573 : Travaux complémentaires à la salle polyvalente**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur de la commission des travaux,

Considérant la nécessité qu'il y a eu de réaliser des travaux complémentaires à la salle polyvalente,

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**ACCEPTE** la facture présentée et le paiement de l'entreprise Philippe MILLARD pour un montant total de :

**2 125.00 € HT**

**Et**

**2 550.00 € TTC.**

## **2019/00574 : Recrutement d'agents suite à indisponibilité**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;

**ENONCE** que ces recrutements seront soumis à l'avis préalable liant de la commission du personnel et spécifie que les contrats initiaux ne devront pas être supérieurs à trois mois ;

**INDIQUE** que le tableau des effectifs sera automatiquement modifié en conséquence ;

**PRECISE** qu'il pourra être fait également appel aux services du Centre de Gestion de l'Allier pour le remplacement d'agents indisponibles ;

**DIT** qu'il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

## **2019/00575 : Travaux de voirie – Plan de financement**

Considérant l'état des routes de la commune et la nécessité de les restaurer compte-tenu de leur dangerosité,

Considérant l'attribution du marché à l'entreprise EUROVIA proposant une offre tarifée à 194 749.87 € HT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**CONFIRME** la demande de globalisation concernant la demande de subvention attribuée par le Conseil Départemental,

**DECIDE** d'adopter le plan de financement en montants hors taxes reproduit ci-après.

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
EUROVIA	194 749.84 €	Emprunt	100 000.00 €
ATDA	8 763.74 €	Subvention C. D.	52 679.15 €
		Autofinancement	50 834.43 €
<b>Total :</b>	<b>203 513.58 €</b>	<b>Total :</b>	<b>203 513.58 €</b>

## **2019/00576 : Emprunt – Voirie 2019**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

**FIXE** le montant de l'emprunt à contracter à 100 000 € ;

**DECIDE** d'emprunter sur une durée de 15 ans, auprès du Crédit Mutuel, au taux fixe de 0.38 % avec remboursement par annuité ;

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contracter ledit emprunt ;

**PRECISE** que cela servira principalement à financer les travaux de voirie programmés en investissements.

## **Halle et restaurant : présentation de l'esquisse**

Monsieur le Maire présente les plans de l'esquisse transmise par La Fabrique d'Architecture. Il précise que la réunion pour l'avant-projet définitif est fixée au 11 octobre, 11 heures, salle des réunions de la mairie et que l'ensemble des conseillers y sont conviés.

## **2019/00577 : DM n°4 – Achat de chaises pour la salle polyvalente**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité avec trois abstentions,

**INDIQUE** procéder à la décision modificative n°4 du budget principal reproduite ci-après.

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
2188 (23) – 209 : Achat de matériel	6 000 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	6 000 €
	<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) Opération	Montant	Article (Chap.) Opération	Montant
615231 (011) : Bâtiments publics	-6 000 €		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	6 000 €		
	<b>0 €</b>		

<b>Total Dépenses</b>	<b>6 000 €</b>	<b>Total Recettes :</b>	<b>6 000 €</b>
-----------------------	----------------	-------------------------	----------------

**2019/00578 : Admission en non-valeur de créances**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'admettre en non-valeurs les divers produits irrécouvrables présentés par M. le Trésorier Municipal, pour un montant de 332.10 € pour le Budget Principal de la Commune de Thiel sur Acolin, **DIT** que la dépense correspondante sera imputée pour l'exercice 2019 au compte 6541 du budget principal.

**2019/00579 : Indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**, pour l'année 2019, d'attribuer à Monsieur Guy ORARD, receveur municipal, une indemnité brute de : 489.69 €.

**2019/00580 : Demande de subvention – Un espoir pour un sourire d'enfant**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas accorder de subvention à l'association « un espoir pour un sourire d'enfant ».

## **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire évoque la possibilité de réaliser un petit local d'environ 6\*4 mètres pour ranger les chaises et tables de la salle polyvalente.
- Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers sur la décision de payer le drapeau brodé/floqué des PGCATM.
- Organisation du repas des Aînés
- Réflexion sur l'utilisation des emballages plastiques non recyclables.
- Calamité agricole : il faudra prendre une délibération pour la période du 1/1/12 au 31/12/19.
- Un terrain serait à vendre à côté du cimetière.
- Mise à disposition de la salle polyvalente à l'association retraite sportive du Val de Besbre.
- SPA : information du passage de la cotisation par habitant en 2019 à 0,85 € et 1 € en 2020.
- Remerciements pour les subventions attribuées par l'EACCD, IFI03, la MFR de Saligny sur Roudon et le CFA bâtiment de la Nièvre.
- Monsieur le Maire indique ne pas avoir reçu d'invitation à l'AG des parents d'élèves.
- Une rencontre avec les riverains de la Grande rue a été organisée ; il en ressort que les ralentisseurs occasionnent des bruits et des vibrations. Est évoquée la possibilité de feux tricolores qui passent au rouge en fonction de la vitesse.

Levée de la séance à 22h.

Pour affichage,  
Le 26/09/19